



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **6 juillet 2022**

Procès-verbal

Membres: Didier FREROT, Président
Marc PARIZEL, 1er Vice-Président
Christian DEJASSE, Vice-Président
Jean PATINET, Trésorier

Invités : Thierry KLUTZ, DT
Hervé CORNILLIE, SG

SPORT

Plan programme 2022

Sachant que le poste initial lié à la direction technique était sensiblement plus élevé, par défaut d'informations (désormais, on a une année de recul), l'effort budgétaire à faire pour réduire le Plan Programme aux moyens effectivement donnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (220.000 euros) est réel mais pas insurmontable. Avec les 10.000 euros de frais KM à dispatcher 50-50 sur le DT et les projets, une somme de 130.000 euros est effectivement disponible pour les projets sportifs de la fédération. Un tableau de pondération existe grâce à des critères sportifs objectifs. Après discussion, une redistribution des moyens disponibles s'effectue, avec la réaffirmation de la place importance donnée aux jeunes talents :

Axe 1 – Jeunes talents : 72.000 €

Axe 2 – Espoirs sportifs: 25.000 €

Axe 3 – Sportifs de haut niveau: 33.000 €

Il reste à ventiler les moyens disponibles de l'axe 1 entre les disciplines et selon qu'il s'agisse d'entraînements ou de compétitions. Proposition en cours d'affinage par Thierry KLUTZ.

Plan programme 2021

Les corrections apportées par l'ADEPS soulèvent quelques questions quant à la raison des rejets. Marc PARIZEL répond à l'ensemble des questions, dont celles de Jean PATINET. Des dépenses en apparence similaires (de même nature) sont tantôt acceptées, tantôt refusées. Cela peut paraître inéquitable. Réponse: l'axe 1 ne prévoit pas d'aide individuelle, là où les bourses offrent plus de souplesse. Parfois, il s'agit donc d'une erreur d'orientation. Mais si c'est facturé par un opérateur de formation (type BMA), c'est accepté. D'où l'intérêt d'étoffer la démarche dans les autres disciplines. Dans d'autres cas, la dépense est injustifiable ou déjà prise en charge par quelqu'un d'autre (un sponsor par exemple). Voire ne correspond pas à ce qu'accepte l'ADEPS (par exemple le forfait "alimentaire" de 120 euros – à clarifier – ou les jours de préparation ou les activités postérieurs à un stage). Les dépenses litigieuses seront

passées en revue pour analyser dans quelle mesure elles sont récupérables (ce qui serait bénéfique à la fédération qui entretemps les a payées). Des notes de frais additionnelles (pour quatre coureurs) seront présentées. Quant aux pièces manquantes, qui entraînent des rejets de prise en compte, cela accentue l'importance d'une procédure claire et strictement appliquée (cf. infra).

Chacun s'accorde à dire que les critères doivent être objectivables et transparents et tendre vers plus d'équité.

Plan programme (méthode et critères de modification)

Quels critères utiliser pour les arbitrages, dans le respect des diverses disciplines? Pour l'heure, ce point est caduc en raison des deux points précédemment traités.

Réseau éthique – renouvellement

Il est proposé de désigner Hervé CORNILLIE, qui informera l'ADEPS par le biais du formulaire en ligne mentionné dans le courrier relatif au renouvellement des référents éthiques.

Jeunes Talents

La question de l'encadrement des jeunes talents en enduro a été réglée par les ajustements effectués dans le Plan Programme. Sur le fond, Thierry KLUTZ souligne que ce projet ne prend pas, sans doute parce que les pilotes travaillent pour la plupart, sans compter le souci du permis.

Location motos 2022-2023

L'ADEPS avait manifesté sa volonté de ne pas assurer le transport des motos mises en location par la FMWB pour les stages. Le bénéficiaire de la gratuité du transport (qui n'est pas prévue par l'actuelle convention) viendrait du statut initial de Thierry KLUTZ (issu de l'ADEPS, qui croyait soutenir un des siens). Quoi qu'il en soit, l'ADEPS veut appliquer à la lettre la convention. Après discussion, le CAPMAS a accepté, pour 2022, un dernier transport gratuit pour éviter de mettre la fédération dans l'embarras, faute d'alternative évidente à l'approche des stages. Il y avait quatre transports à assurer. C'est peu, néanmoins la convention doit être revue, toilettée ou réécrite sur cet aspect. Cela suppose une renégociation sur le coût de ce service ou de certains de ses aspects. Pour information, actuellement, la fédération loue les motos pour 1.427 euros par stage (1.243 euros initiaux de location indexés, soit + 34 euros, et 150 euros pour le budget réparation).

Transport du matériel sportif

Vu les besoins logistiques présents ou à venir, la question du transport du matériel de la fédération se posera (à nouveau). Report toutefois de ce point à ce stade.

Opération Pass-Sport

La proposition initiale de critères prioritaires, à savoir 1) prise de licence après stage MoToDev 2) nouvelle licence 3) reconduction de licence par ordre chronologique, n'est pas retenue car les listes des participants aux initiations de MoToDev sont inutilisables et il n'y a pas eu de prise de licences (démarche non aboutie car pas de club à vocation pédagogique derrière). Se baser sur les nouvelles licences au sens strict ferait que les bons de 30 euros iraient tous aux mêmes clubs. Puisqu'il s'agit d'une volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir la pratique du sport, le BE retient le critère de la jeunesse, l'avenir de toute fédération sportive. Cette rétrocession de 30 euros va toutefois être difficile à mettre en œuvre pratiquement (avoir tous les bons numéros de compte). Didier FREROT fera l'extraction voulue des données.

Aide à la BMA

Didier FREROT signale que la fédération a reçu les remerciements officiels du Président de la BMA aux instances de la FMWB pour le complément d'aide de 34000 €.

Circuit permanent de Bassenge

Thierry KLUTZ et Hervé CORNILLIE font état des discussions qu'ils ont eues le 29 juin dernier avec les membres du Collège communal de Bassenge. Chacun s'accorde à dire que le dossier doit avancer. Il est temps.

Pour Bassenge, il faut clarifier la position de la commune de Visé quant aux accès et à la mobilité. Contact a été pris par Thierry KLUTZ. La commune de Bassenge a apporté des précisions quant à un horaire acceptable pour celle-ci. Elle semble vouloir être associée à un partenariat à imaginer. Pour Didier FREROT, cela doit être formellement confirmé par celle-ci. Un partenariat est très intéressant pour les aspects surveillance et verbalisation. Dans l'optique du partenariat, Hervé CORNILLIE est chargé de soumettre un texte martyr (BE puis commune) de bail emphytéotique cadrant cette coopération (et pour disposer d'un droit réel sur le site). Pour le BE, si partenariat il y a, il doit être complet. Le BE est d'accord de proposer au CA de préfinancer les premières étapes (notamment l'étude grâce au subsidé Infrasports de 15.000 euros, les 15.000 euros pour Lierneux étant un *one shot*) ou même un loyer modique, à condition qu'il en soit tenu compte dans les développements futurs car la prise de risques repose, à ce stade, sur ses seules épaules. Thierry KLUTZ s'assurera de ce que Natagora (membre du futur comité de suivi) soit toujours dans le même état d'esprit (notamment pour sa partie).

Didier FREROT profite du point pour demander un récapitulatif – dressé par Thierry KLUTZ – de l'état d'avancement des autres dossiers de circuit permanent:

1. Courcelles : budget pour l'étude OK. Quid de la nécessaire création d'une asbl ? Que fait MoToDev dans ce dossier?
2. Bertrix : bloqué et crainte quant à l'avis du Conseil d'Etat.
3. Lierneux : 2^e demande de permis en cours. Le club à la base est "Matgrax event".

Forfait 2022

Le BE prend acte de que l'avance sur la subvention forfaitaire s'élève à 28000 € sur un montant total de 42.337,67 € disponibles dans le budget 2022 de la Fédération Wallonie –Bruxelles.

Forfait 2023 et +

La ministre des Sports a diffusé une information quant à son calcul et l'impact du changement de règles.

Pour les fédérations ou associations sportives disposant de sportifs de haut niveau, le montant sera calculé en fonction d'éléments tels que :

- *le nombre de membres (50%) ;*
- *le nombre de clubs (25%) ;*
- *le nombre de sportifs de haut niveau ou assimilés (10%) ;*
- *le nombre de cadres sportifs, moniteurs sportifs et arbitres (10%) ;*
- *des critères de bonne gouvernance à déterminer avec les fédérations (5%).*

Pour les autres fédérations, le montant sera calculé comme suit :

- *Le nombre de membres (55%)*
- *Le nombre de cercles (30%)*
- *Le nombre de cadres (10%)*
- *La bonne gouvernance (5%)*

Le décret a été reçu le jour-même et passé en revue en triple vitesse vu la réunion du BE. Didier FREROT relève que pour les critères "membres" et "clubs", la fédération est à la limite de la catégorie supérieure, permettant d'entrevoir des dotations supérieures. Il y a donc un effort à fournir. Pour les motards loisirs, il faut leur indiquer les perspectives grâce à une affiliation effective et demander aux coordinateurs d'insister sur ce point. L'intégration à ce jour partielle des deux autres fédérations (FPCNA et AMPL) est aussi de nature à nous réserver de belles surprises, une fois complète. Les licences à la journée pour les événements amènent automatiquement de nouvelles entrées dans le fichier membre d'où leur importance.

Projet Mothique

Dans le cadre de l'appel à projets « La beauté du sport », pour lequel un rappel de candidature était parvenu à la FMWB le vendredi 24 juin, Hervé CORNILLIE a introduit un dossier en urgence (le délai maximal étant fixé au 27 juin). Il est possible d'obtenir jusqu'à 30.000 euros.

Sur base de retour de terrain, il s'agit, pour lutter contre toute forme de violences, de sensibiliser les pratiquants et leur entourage à l'inadéquation de leur comportement et aux conséquences de leurs actes et de former les organisateurs et officiels à la communication

non violente et à la gestion de conflits. Travailler sur la formation des acteurs de terrain et la sensibilisation des pratiquants sont les axes principaux de travail.

En matière de communication sur le terrain, Didier FREROT demande à ce que l'on soit très concret. Tel comportement = telle conséquence.

L'ADEPS a accusé bonne réception de notre dossier en date du 5 juillet 2022. Reste à attendre les décisions prévues selon le planning suivant :

- D'ici au 12 juillet – Demandes complémentaires éventuelles visant à clarifier le projet ou pièce(s) manquante(s) ;
- A partir du 13 juillet – Analyses individuelles par les membres du jury ;
- A partir du 17 août – Réunion du jury et propositions formulées à Madame la Ministre des sports ;
- Septembre 2022 – Désignation officielle.

Proposition de procédure unique de validation des notes de frais

Moyennant quelques adaptations, les membres du BE approuvent la procédure unique (explicitée dans la note BE2022-02) de validation des notes de frais. Elle vise à mettre en place une double validation ("sportive → DT" et "administrative/financière → SG").

Elle est valable pour toutes les dépenses relatives à la bonne et pleine exécution du Plan programme, qui génère l'essentiel des notes de frais ou demandes de remboursement.

Vu leur importance (et l'impact a posteriori sur la perception réelle des subventions de la FMWB), il est impératif d'appliquer une certaine discipline, à laquelle le DT et le SG veilleront. Pour les notes de frais du SG, elles doivent être contresignées par un membre du BE avant paiement.

Tout qui travaille avec la FMWB recevra la note explicative de la procédure validée par le BE et, pour toute nouvelle collaboration, le DT, avec l'aide du secrétariat, fera parvenir les formulaires *ad hoc* et la note explicative.

Proposition de stage en communication

Un bref rappel est fait de l'incident "communication" (émission 100% Sport) qui a marqué les 24h. Charger les officiels n'était pas utile et ne correspondait pas à la réalité. Contact doit être pris avec la RTBF et le département des sports dirigé par Benoît Delhauteur (bdeh@rtbf.be) pour prévenir les incidents (par exemple en téléphonant aux instances de la fédération pour recouper l'information ou avoir une version croisée).

Partant de ce constat et *in fine* de la méconnaissance des sports motocyclistes, en ce compris au sein des journalistes sportifs, une proposition de stage sera faite vers les hautes écoles en communication ou universités pour qu'un étudiant travaille sur la confection d'un dossier de presse sur les diverses disciplines motocyclistes. Il sera envoyé vers toutes les rédactions et les journalistes sportifs identifiés. Il servira aussi à toute autre démarche de communication. Le BE marque son accord sur cette proposition.

DIVERS

75 ans du 1^{er} motocross de la Citadelle

Christian DEJASSE signale la tenue de cet évènement, auquel il serait peut-être intéressant de participer, et en relaie l'invitation aux membres du BE. Il faut fournir le logo de la fédération à Frédéric LALOUX.

Visibilité du bureau ou des officiels

Disposer de vêtements officiels bien reconnaissables peut s'avérer intéressant, par exemple pour les évènements durant lesquels les membres du BE sont en représentation ou pour les officiels. Avoir une identité visuelle forte est indispensable. Le BE attend une proposition (polo ou chemise niveau vêtements et autocollants pour d'autres besoins, notamment).

Achat de tonnelles FMWB

Christian DEJASSE demande le report de ce point, toujours en réflexion. En outre, Didier FREROT informe le BE que cet achat n'est pas subsidiable. La prise en charge serait donc totalement à la charge de la fédération.

Impact du différentiel de deux ans pour le permis moto

Christian DEJASSE a demandé à Hervé CORNILLIE de s'intéresser à l'impact sportif du différentiel de deux ans pour le permis moto, "ralentissant" les sportifs belges dans les disciplines motocyclistes exigeant le permis A1 (soit l'enduro et le trial). Un projet de lettre aux députés de la commission des Sports a été rédigé. Didier FREROT demande à ce qu'une démarche similaire soit entreprise vers le fédéral compétent pour le permis (ministre de la Mobilité). Une solution de dérogation (sous couvert de la fédération) serait une piste intéressante. La démarche est jugée pertinente et validée.

So Watts

Jean Patinet demande des informations quant à l'évolution du dossier SoWatts et l'implication effective des partenaires (puisque'il s'agit d'un projet de MoToDev). Sur site, il a vu un Thierry KLUTZ particulièrement isolé lors de l'activité initiale de Cherain, qui fut un réel succès de foule, ce qui n'a fait que compliquer la gestion sur place (des inscriptions par exemple).

A ses yeux, c'est d'autant plus scandaleux que ce projet libellé MoToDev est subsidié par la FIM pour de sommes conséquentes. Sur un peu plus de 80.000 euros initialement introduits, un budget de 55.000 euros a été validé pour subvention à concurrence de 30.000 € (22500 € + 7500 €). Il faut proratiser le subside selon l'évolution du projet et en aucun cas le rendre totalement disponible vu le manque d'implication des partenaires, qui pour certains sont des

parents d'enfants. La prochaine édition se tiendra les 30 et 31 juillet dans le cadre du *Namur Legend 2022*.

Consommation d'alcool sur le lieu de travail

Pour le BE, la consommation d'alcool sur le temps de table de midi est tolérée à concurrence d'un verre maximum.

Problème disciplinaire

Le BE revient sur le cas d'usurpation d'identité par un père (VUKCEVIC Michaël) pour permettre l'inscription de son fils (VUKCEVIC Hugo), jeune pilote, n'entrant toutefois pas dans les conditions de la compétition. C'est un acte grave (répréhensible sur le plan pénal) qui ne peut rester sans suite. Logiquement, vu qu'il a une licence FMB, il aurait à se justifier de ses actes devant la commission disciplinaire. Un courrier partira vers l'intéressé, lui rappelant ses obligations et l'incitant à cesser toute pratique de ce genre. Son fils aurait pu en être la victime indirecte, ou tout tiers présent.
